

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement



Délégation générale à l'emploi
et à la formation professionnelle

Sous-direction
Insertion et cohésion sociale

**Mission
insertion professionnelle**

7 square Max Hymans
75741 Paris cedex 15

Téléphone : 01 44 38 28 31
Télécopie : 01 44 38 34 01

Services d'informations
du public :
3615 Emploi 0,15 €/mn
(Modulo)
internet : www.travail.gouv.fr

Le Ministre de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement

à

Messieurs les Préfets de région

*Directions régionales du travail, de l'emploi et
de la formation professionnelle*

Mesdames et Messieurs les Préfets de
département

*Directions départementales du travail, de
l'emploi et de la formation professionnelle*

**Instruction DGEFP n° 2007/10 du 21 mars 2007 relative aux protocoles exceptionnels
conclus pour la fin de gestion des crédits FSE alloués aux PLIE dans le cadre de la
programmation 2000-2006.**

Références :

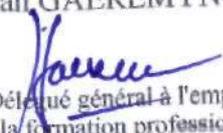
Instruction DGEFP du 11 décembre 2006 relative au calendrier de fin de gestion des
crédits du Fonds social Européen (FSE) alloués aux PLIE

A titre exceptionnel, afin de financer au cours de l'année 2007 des actions dont la typologie
était déjà inscrite aux protocoles d'accord constitutifs des PLIE dans le cadre de la
programmation 2000-2006, je vous autorise à conclure avec vos partenaires des protocoles
annuels avec effet rétroactif, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

Le paiement des dépenses liées à la clôture de gestion que supporteront les PLIE au cours de
l'année 2008 (conformément au calendrier de gestion joint à la circulaire visée en référence)
pourra être pris en compte au titre de ces protocoles annuels qui devront dans ce cas
comporter une clause spécifique le précisant.

Par ailleurs, je vous rappelle que le financement des opérations des PLIE sur les crédits FSE
de la programmation 2007-2013 devra s'appuyer sur de nouveaux protocoles, distincts de
ceux-ci.

Jean GAEREMYNCK


Délégué général à l'emploi
et à la formation professionnelle